

Montréal, le 29 octobre 2018

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 28 septembre 2018 (réf : paiements de cotisation aux ordres professionnels; dépenses relatives aux véhicules)
N/D : 1-210-497

Nous faisons suite ce jour (la date prévue pour répondre étant un dimanche) à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la « Loi sur l'accès ») datée du 24 septembre 2018, reçue, par courrier postal, à nos bureaux le 28 septembre, dont copie est jointe en annexe, et à notre avis de prolongation de délai de traitement daté du 18 octobre 2018.

Notre réponse à votre demande est formulée dans le document ci-joint et couvre la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Étant donné le temps imparti et les ressources à notre disposition, certaines informations n'ont pu être colligées, telles que demandées.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat
Conseiller spécial, Mandats stratégiques

p.j. Votre demande d'accès; tableau

Montréal, 24 septembre 2018

M^c Marc Paquet

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
Investissement Québec
600, rue de la Gauchetière, bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8

Objet : Demande d'accès à l'information

Maître Paquet,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir les données les plus récentes concernant, en tout ou en partie, et ce pour l'ensemble des employés de votre organisation:

1. Paiements de cotisation aux ordres professionnels

- a) Les montants totaux déboursés pour le paiement de cotisations à un ordre professionnel au nom d'un ou d'une de vos employés
- b) Le nombre d'employés dont la cotisation à un ordre professionnel est payée ou remboursée par l'employeur, par catégorie d'emploi si disponible
- c) Le montant moyen déboursé pour le paiement de cotisation à un ordre professionnel

2. Dépenses relatives aux véhicules

- a) Les montants déboursés pour le paiement d'un véhicule de fonction
- b) Le nombre d'employés bénéficiant d'un véhicule de fonction
- c) Le montant moyen déboursé pour le paiement annuel lié au véhicule de fonction
- d) Les montants totaux offerts en compensation d'utilisation de véhicule personnel par votre organisation.
- e) Les montants moyens offerts en compensation de l'utilisation de véhicules personnels par vos employés
- f) Le montant par kilomètre octroyé lorsqu'un employé utilise son véhicule personnel
- g) Le nombre de kilomètres maximal qu'un employé peut réclamer en compensation par année.

3. Allocations de dépenses

- a) Les montants totaux déboursés pour le paiement d'allocations de dépenses de vos employés
- b) Le nombre d'employés bénéficiant de ces allocations de dépenses
- c) Le montant moyen déboursé pour le paiement d'allocations de dépenses par employé

Si possible, j'aimerais obtenir les données concernant le nombre d'employés et les montants moyens déboursés ventilées par catégorie d'emploi (ex. employés de bureau, employés de métiers, répartiteurs, techniciens, ingénieurs, scientifiques, spécialistes, professionnels, cadres, code CNP, etc.)

Il serait apprécié de recevoir tous ces documents en format électronique.

Je vous remercie de l'attention qui sera portée à ma demande et vous prie de recevoir, Maître Paquet, mes plus cordiales salutations.

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION - 28 SEPTEMBRE 2018

1. Paiements de cotisation aux ordres professionnels
2. Dépenses relatives aux véhicules
3. Allocations de dépenses

Données pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

1. Paiements de cotisation aux ordres professionnels (note a)

Catégorie d'emploi	Montants totaux déboursés pour cotisations à un ordre professionnel	Nbre d'employés par catégorie d'emploi	Montant moyen déboursé
Cadres	44 998 \$	36	1 250 \$
Juristes	12 406 \$	7	1 772 \$
Professionnels	81 074 \$	72	1 126 \$
Techniciens	2 951 \$	2	1 476 \$
Total	141 429,00 \$	117	1 209 \$

a) Le montant payé pour l'employé est un avantage imposable pour l'employé.

2. Dépenses relatives aux véhicules

Véhicules de fonction :

Investissement Québec ne détient aucun véhicule de fonction.

Montants totaux offerts en compensation d'utilisation de véhicule personnel par IQ (note a)

Montants totaux / année	347 000 \$
Montants moyens / année	19 278 \$

a) Le montant reçu par l'employé est un avantage imposable pour l'employé. Les employés (président-directeur général et vice-présidents) recevant une compensation d'utilisation de véhicule personnel ne reçoivent pas de remboursement de frais de kilométrage.

Montant par kilomètre octroyé lorsqu'un employé utilise son véhicule personnel	
Montant par kilomètre	0,80 \$ pour véhicule électrique
	0,65 \$ pour véhicule hybride
	0,50 \$ pour véhicule à essence
Nbre de km maximal par année permis	Aucune limitation

3. Allocations de dépenses (note a):

repas 103 945 \$ - kilométrage 303 495\$

a) Il y a à ce jour 530 employés au sein d'Investissement Québec. Ces allocations sont payées à ceux des employés appelés à effectuer un déplacement dans le cadre de leur fonction. Ces allocations sont établies selon les barèmes en vigueur chez Investissement Québec.